

Lysander Spooner

De l'esclavage moderne

- Extraits du livre *Outrage à Chef d'État* -

Lysander Spooner (1808–1887) est né dans le Nord-Est des États-Unis, il fut un des grands penseurs anarcho-individualistes américains. Juriste de formation et de métier, il se fit connaître dans les rangs des militants abolitionnistes, par la virulence de son opposition à l'esclavage. Spooner défendait ce qu'il appelait le « Droit Naturel » — ou la “Science de la Justice” — dans lequel les actes de coercition réelle à l'encontre d'individus et de leur propriété sont considérés comme “illégaux” alors que actes prétendument « hors-la-loi », lorsqu'ils ne portent pas atteinte aux droits naturels d'autrui et qu'ils ne violent qu'une législation faite par un seul homme, ne sont pas illégaux.

* * *

Avec le temps, la classe des voleurs, ou propriétaires d'esclaves — qui s'était emparée de toutes les terres, et possédait tous les moyens de créer de la richesse — commença à comprendre que la manière la plus facile de gérer ses esclaves et d'en tirer profit n'était, comme autrefois, de les posséder séparément, chaque propriétaire ayant autant d'esclaves comme autant de têtes de bétail ; qu'il valait mieux leur donner juste assez de liberté pour leur imposer, à ces esclaves, la responsabilité de pourvoir à leur propre subsistance, et cependant les obliger à vendre leur travail à la classe des propriétaires terriens — leurs anciens maîtres — dont ils recevraient en échange juste ce que ceux-ci voudraient bien leur donner.

Bien entendu, puisque ces esclaves libérés (comme certains les ont appelés à tort) n'avaient ni terre, ni autre propriété, ni aucun moyen de subsistance, ils n'avaient d'autre choix, s'ils ne voulaient pas mourir de faim, que de vendre leur travail aux propriétaires terriens, pour n'en recevoir en échange que les plus grossières nécessités de la vie ; et parfois encore pour moins que cela.

Ces esclaves libérés, comme on les appelait, étaient à peine moins esclaves qu'auparavant. Leurs moyens de subsistance étaient peut-être

même encore plus précaires qu'autrefois, lorsque chacun avait son propriétaire, qui avait intérêt à le maintenir en vie. Ces anciens esclaves couraient le risque d'être renvoyés, chassés de leur maison, privés d'emploi, et même de la possibilité de gagner leur vie par leur travail, si tel était le caprice ou l'intérêt du propriétaire. Beaucoup étaient par conséquent réduits par la nécessité à mendier ou voler ou mourir de faim ; ce qui, bien entendu, menaçait les biens et la tranquillité de leurs anciens maîtres.

En conséquence, ces anciens propriétaires jugèrent nécessaire, pour la sécurité de leur personne et de leurs biens, de perfectionner encore leur organisation en tant que gouvernement, et de faire des lois pour maintenir cette classe dangereuse dans la sujétion ; par exemple, des lois fixant le prix auquel ils seraient forcés de travailler, et prescrivant des châtimens terribles, et même la mort, pour les vols et autres délits qu'ils étaient poussés à commettre, parce que c'était pour eux le seul moyen de ne pas mourir de faim.

Ces lois ont été appliquées pendant des siècles, et, dans certains pays, des millénaires ; elles sont encore appliquées aujourd'hui, avec une sévérité plus ou moins grande, dans presque tous les pays du monde.

Le but et les effets de ces lois ont été de conserver entre les mains de la classe des voleurs, ou propriétaires d'esclaves, un monopole sur , toutes les terres, et, autant que possible, sur tous les autres moyens de créer la richesse ; et ainsi de maintenir la grande masse des travailleurs dans un état de pauvreté et de dépendance qui les oblige à vendre leur travail à leurs tyrans pour le salaire le plus bas qui puisse les garder en vie.

Il en est résulté que le peu de richesse qui existe dans le monde est tout entier entre les mains d'un petit nombre — dans les mains de la classe qui fait les lois et possède les esclaves ; classe qui est aujourd'hui tout aussi esclavagiste en esprit qu'elle l'était autrefois ; mais alors qu'autrefois chacun gardait ses propres esclaves comme autant de têtes de bétail, aujourd'hui cette classe accomplit ses desseins par le moyen des lois qu'elle fabrique pour maintenir les travailleurs en sujétion et dépendance.

Ainsi, la législation tout entière, qui aujourd'hui atteint des proportions si gigantesques, tire son origine des conspirations qui ont toujours existé

dans le petit nombre en vue de maintenir le grand nombre dans la sujétion, de lui extorquer son travail et tous les profits de son travail.

Les motifs réels et l'esprit qui fondent toute législation — en dépit de tous les prétextes et déguisements dont ils tentent de se couvrir — sont les mêmes aujourd'hui qu'autrefois et toujours. Tout le but de la législation est simplement de maintenir une classe d'hommes dans la subordination et la servitude au profit d'une autre classe d'hommes.

Dès lors, qu'est-ce donc que la législation ? C'est la prise, par un homme seul ou un groupe d'hommes, d'un pouvoir absolu, irresponsable, sur tous les autres hommes qu'ils réussiront à soumettre. C'est la prise, par un homme ou un groupe d'hommes, du droit de soumettre tous les autres hommes à leur vouloir et à leur service. C'est la prise, par un homme ou un groupe d'hommes, du droit d'abolir d'un trait tous les droits naturels, toute la liberté naturelle des autres hommes ; de faire de tous les autres hommes leurs esclaves ; de dicter arbitrairement à tous les autres hommes ce qu'ils peuvent faire ou non ; ce qu'ils peuvent avoir, ou non ; ce qu'ils peuvent être, ou non. C'est, en un mot, la prise du droit de bannir de la terre le principe des droits de l'homme, le principe même de la justice, et de mettre à la place leur propre volonté, plaisir et intérêt personnel. Tout cela, rien de moins, est inhérent à l'idée même qu'il peut exister une législation humaine qui obligerait ceux à qui elle est imposée.